

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : — 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les mandats sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

AVIS

Nous prions ceux de nos abonnés, dont l'abonnement est expiré ou sur le point d'arriver à son terme, de vouloir bien le renouveler sans délai, ils désirent n'éprouver aucune interruption dans la réception de leur journal.

NOUVELLES DU JOUR

21 avril.

De tous côtés les démentis pleuvent sur le *Journal*, à propos des rumeurs alarmantes mises en circulation par ce journal sur la foi d'un correspondant — vrai ou supposé — de Berlin.

Le *Daily News* publie deux dépêches qui sont expédiées simultanément de Paris et de Berlin et démentant l'une et l'autre l'envoi d'un ultimatum ou de quoi que ce soit qui y serait allé. L'une de ces dépêches parle, il est dit, d'une note envoyée par M. de Bismarck, qui aurait été lue, à Versailles, non par le comte d'Arnim, qui n'est pas encore de retour, mais par le chargé d'affaires d'Allemagne, note qui serait tout à fait « amicale et rassurante ».

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, organe officiel, dit expressément de son côté que les bruits de tension dans les rapports des deux pays n'ont pu être répandus que par « les ennemis du repos public ou par des spéculateurs éhontés ».

Cette dernière version, que le *Mémorial diplomatique* affirmait hier être la seule véritable, se trouve aujourd'hui confirmée par l'aveu du *Daily Telegraph* lui-même, qui dit non sans *culpa* et avoue que la bonne foi de son correspondant a été surprise. Il nous paraît donc inutile d'insister davantage sur cet incident.

On signale de Berlin un rescrit adressé par le ministre des cultes à l'évêque d'Ermland, au sujet des communications lancées contre les vieux catholiques, « ainsi que la réponse, l'évêque, documents dont une dépêche hier soir a déjà fait connaître la substance nos lecteurs ».

D'autre part, nous trouvons dans les journaux de ce matin le texte d'un mandement de l'archevêque de Paris, portant publication des décrets rendus en concile en 1870, et au nombre desquels, on le sait, figure la reconnaissance du dogme de l'infailibilité.

La question religieuse semble donc, aussi bien en France qu'en Allemagne, entrer dans une phase nouvelle qui pourrait bien aboutir à des complications regrettables.

Nous reproduisons plus loin les passages les plus saillants du discours politique prononcé à Havre par M. Gambetta, qui poursuit dans Ouest le cours de « son excursion instructive », — ce sont ses propres paroles.

Instructives, en effet, — et pour tous, — sont les paroles du chef de la gauche radicale, et en ont reconnu le caractère de modération dont son langage est empreint, nous ne pouvons nous empêcher de regretter les conditions qui se glissent parfois dans ces discours plaidoyers en faveur de la forme républicaine.

Il faut nous armer d'autant de patience que de confiance, dit M. Gambetta en un langage fort applaudi de son discours, — et tout de suite, perdant lui-même patience, orateur déclare qu'il n'y a pas une minute, pas un instant à perdre pour transformer la majorité de la Chambre.

Une majorité républicaine, tel est, dit M. Gambetta, notre premier besoin. « Certes, au point de vue, le plus vif est ici l'accord avec le vœu exprimé par le chef du radicalisme. Mais c'est précisément parce que les plus récentes expériences ont été décisives, c'est parce que nous savons les partis monarchiques impuissants, et que nous avons des preuves de la force qu'acquiert chaque

jour, dans l'opinion, l'idée républicaine, que nous persistons à croire au danger d'une dissolution immédiate de l'Assemblée.

La brillante argumentation de M. Gambetta n'a pu ébranler, nous l'avons vu, notre conviction à cet égard.

LE RETOUR DE L'ASSEMBLÉE

Les députés vont revenir à leur poste et reprendre leurs travaux. Se retrouveront-ils à Versailles sans avoir rien appris, rien oublié? Nous ne le pensons pas, et néanmoins, pour plus d'un d'entre eux, cela est à craindre. Dans une comédie d'Alfred Musset, un personnage explique comment nous regardons tous le paysage à travers des verres de différentes couleurs, ce qui fait que nos lunettes nous montrent des horizons verts, rouges ou bleus, selon le caprice de l'opticien. Or, c'est surtout en politique que la question des lunettes joue un grand rôle. République, monarchie légitime, monarchie révolutionnaire, stathouderat, tempêtes ou calme plat, affaire de lunettes, et voilà tout. D'ailleurs, la plupart des députés ne se sont guère mis en peine de consulter l'opinion publique. En Angleterre, tout député en villégiature convoque ses électeurs à un banquet; on boit, on mange, mais on finit par causer politique, et on cause en plein air, avec ses adversaires comme avec ses amis. A l'Yveson, le vieux Palmerston se laissait interroger, attaquer même, et s'il ne recueillait pas toujours des applaudissements, il savait au moins ce qu'on pensait hors du parlement. En France, je ne vois guère que Gambetta qui ait harangué les électeurs d'Angers ou de Brest; partout ailleurs on a gardé le silence le plus prudent.

Les députés craignent-ils de se trouver perdus en désaccord avec leurs électeurs? Je ne le pense pas; ils ont cédé plutôt à une préoccupation beaucoup trop habituelle en France, celle de ne pas troubler la paix publique, comme si le plus grand danger, au contraire, n'était pas de laisser le corps électoral s'endormir d'un profond sommeil, pour l'en tirer tout à coup, au jour du scrutin, par de violentes secousses. Singulier pays que le nôtre! Il veut la liberté et ne comprend pas les conditions d'un gouvernement libre, la nécessité d'interroger souvent l'opinion publique, de l'éclairer, enfin d'intéresser tous les citoyens aux affaires du pays, en les soumettant sans cesse à leurs méditations et à leur contrôle.

À défaut des députés cependant, les conseils généraux ont parlé, et leur langage est facile à comprendre. Ces assemblées, sorties du suffrage universel, à une époque moins troublée que celle du 8 février, n'ont pas répondu aux espérances des partis monarchiques, qui comptaient sur elles pour s'imposer aux préfets et étendre leur autorité sur tout le pays. Elles se sont montrées, en général, laborieuses, patriotiques, et sincèrement dévouées au maintien du gouvernement actuel. C'est là un fait considérable, et qu'il importe de constater. La République vient de subir une épreuve qui a été bonne pour elle; son parti s'est grossi d'un grand nombre d'hommes qui, sans parti-pris, sans enthousiasme, ont accepté par nécessité l'essai loyal et s'en trouvent bien. Que la situation actuelle dure encore quelque temps, la République pourra braver également les menaces des partis monarchiques qui l'attaquent ouvertement,

et les tentatives des radicaux, qui la compromettent par leurs exagérations. Ce sentiment de sécurité et de confiance dans la forme républicaine se trouve également affirmé par la ville de Paris et par l'accueil empressé qu'elle a fait à M. Thiers. À ce point de vue les réceptions de l'Élysée ont leur importance, et nous voyons un véritable succès pour l'opinion que nous représentons. Je ne sais ce que peut en penser la commission de permanence, mais c'est un spectacle curieux et rassurant à la fois, que celui du président de la République entouré du corps diplomatique, attirant à lui tous les hommes considérables des divers partis, et réunissant autant de sympathies autour d'un gouvernement libre. Il y a eu d'abord des récalcitrants, mais peu à peu tous y sont venus, et les députés de l'extrême gauche, et les princes de la maison d'Orléans, et le président de l'Assemblée, l'honorable et sincère M. Grévy qui a voulu donner ainsi un gage des dispositions qui animent le parti éclairé de l'Assemblée. Après le succès de ces réceptions la cause de Paris me paraît bien près d'être gagnée; celle de la République l'est déjà.

Que nos députés comprennent la situation. L'apaisement qui se manifeste aujourd'hui dans toute la France est l'expression de la volonté nationale. Ceux qui rêvaient il y a un an la formation d'un grand parti libéral qui se proposerait d'appuyer le gouvernement et d'obtenir les réformes nécessaires à notre prospérité si cruellement atteinte n'ont plus besoin que de quelques efforts pour voir réaliser leurs espérances. L'Assemblée peut bien mériter de la patrie, en s'associant à ce mouvement. Le jour où elle aura oublié les prétendants pour voter de bonnes lois, organiser l'armée, développer l'instruction publique, réparer toutes les ruines matérielles et morales accumulées par l'empire, la patrie sera sauvée.

Reste la question du gouvernement; à quoi bon la discuter encore. M. Thiers disait il y a un an : Le prix sera au plus digne. Eh bien, je crois que la République peut réclamer le prix, non sans reporter un peu le mérite de son succès à l'homme éminent qui a la force de sagesse et de patriotisme aura l'honneur de fonder enfin ce que la France cherche depuis si longtemps, un gouvernement qui aura trouvé un remède aux révolutions dans la liberté.

HERMILE REYNALD.

Le *Progrès* a publié hier un article magistral, dans lequel il engage ses amis à voter pour les deux candidats du *Petit Lyonnais*. Ces deux candidats ont accepté le mandat impératif.

Le *Progrès* avait naguère publié des articles très sensés contre le mandat impératif; et nous avions pris la liberté de nous féliciter de ce retour au bon sens.

On nous disait bien qu'au *Progrès*, ces choses ne durent pas. Aujourd'hui ce journal admet avec majesté ce qu'il brûlait avec indignation.

Le *Progrès*, qui se croit républicain et ne se dit pas communal, a eu sans doute des raisons pour s'humilier devant les ordres de ses amis et maitres de la rue Grôlée. Il retrouvera peut-être des raisons, un jour ou l'autre, pour ébaucher une nouvelle révolte. Mais ce sera pour trouver l'occasion de s'humilier encore.

La *Gazette officielle de Strasbourg* vient de publier un article qui met fin, d'une façon très-nette, mais aussi très-

brutale, à toutes les discussions qui se sont élevées au sujet de l'option des Alsaciens-Lorrains. Nous en extrayons les passages principaux que voici :

L'article 2 du traité de Francfort n'accorde aux Alsaciens-Lorrains qui veulent conserver la nationalité française — rien de plus qu'une liberté d'émigration (jusqu'au 1^{er} octobre 1872) indépendante des lois militaires, tandis que, généralement pour les sujets de l'empire allemand qui doivent le service militaire, cette liberté leur est enlevée depuis l'âge de 17 ans jusqu'à celui de 25 révolus. Mais les Français ont peu à peu cherché à faire de cette disposition si précise — en laissant complètement de côté le texte même — une sorte de plébiscite alsacien-lorrain, et c'est surtout à l'aide du mot *option* qu'ils ont mis la confusion dans les idées. Le traité ne contient pas ce mot même; si plus tard il a été employé dans des pièces officielles, c'est simplement comme équivalent de la déclaration qui doit précéder l'émigration; ainsi ce n'est qu'une forme, tandis que l'émigration est la chose même dont il s'agit. Mais les commentateurs français s'efforcent de renverser la question, et ils veulent voir dans cette forme la chose essentielle; ils voudraient nous pousser à un vote populaire d'où résulterait, ils en sont convaincus, cette situation extraordinaire que l'Allemagne posséderait uniquement le sol du nouveau pays de l'empire, tandis que la majorité de la population y formerait une colonie française.

Si telle est l'opinion de l'Allemagne, il n'était pas nécessaire de parler d'*option* « dans des pièces officielles ». Il n'y a plus d'*option*. L'Allemagne applique le droit de conquête dans ce qu'il a de plus brutal et de plus moyen-âge. Elle le peut, parce qu'elle est la plus forte en ce moment; seulement, pour Dieu! qu'elle ne vienne plus nous parler, après cela, de sa *haute moralité* et de sa *mission civilisatrice*; et surtout qu'elle perde le souvenir du passé, de ce passé fort récent où c'est elle qui proclamait en Europe le droit des nations de s'appartenir, où c'est elle qui annonçait la nécessité de rompre avec les maximes d'autrefois pour rentrer dans le droit et la justice, où c'est elle qui criait anathème sur les oppresseurs des peuples et des nationalités.

Qui donc opprime aujourd'hui des Danois en Slesvig; des Polonais, dans le duché de Posen; des Français, en Alsace-Lorraine? Et, en dehors de l'Allemagne, quelle est la nation en Europe qui opprime d'autres?

COURRIER DE PARIS

20 avril 1872.

Je vous donne les bruits comme ils m'arrivent, et sans trop de souci de celui du lendemain s'accorde avec celui de la veille. Je vous dirai donc qu'au moment où j'écris la confiance de voir le bonapartisme à peu près éteint, des gens qui courent tous les salons me jurent qu'il n'en est rien, que la partie est seulement renversée après la libération du territoire, et que le succès est plus sûr que jamais en présence de la division des partis.

— Mais la république?
— La république n'est pas sérieuse; on la prend en patience tant qu'elle est provisoire; dès qu'elle sera définitive on n'en voudra plus, parce que ce serait l'avènement de toute la queue du radicalisme.

— Quel alors Henri V?
— Jamais; ni les campagnes ni les classes libérales des villes n'en veulent entendre parler.

— Les princes d'Orléans?
— Personne n'y pense, et ils n'ont pas l'air d'y penser eux-mêmes.

— Quel donc enfin?
— Eh bien! l'empire...

Tel est le raisonnement bonapartiste. Je vous le donne pour ce qu'il vaut.

Quoi qu'il en soit, la reine d'Angleterre est toujours en commerce de visites avec le philosophe de Chislehurst. L'embrasse-t-elle encore? Je ne sais. Ce serait sans doute en représailles de la dénonciation du traité de commerce anglo-français. Je vous ai écrit que M. Thiers avait, à ce sujet, lavé (et non cassé, comme vous l'avez imprimé) la tête à lord Lyons, et j'avoue, pour ma part, que cette intervention des Anglais partout me déplaît fort. Ces gens-là, à l'abri de leur canal, se croient tout permis, et regardent le reste de l'Europe comme un théâtre dont ils sont les spectateurs gratuits. Cette outrecuidance ne sera-t-elle pas punie un jour?

Bien entendu, s'ils font fête à l'ex-empereur, ils savent aussi à quoi s'en tenir sur son compte, et c'est par les journaux anglais qu'on a su en France, ce qui m'a été personnellement confirmé depuis de bonne source, à quelle occupation se livrait Napoléon III pendant sa captivité et au moment où le sol de son pays était couvert de ruines et de deuil.

Comme vous ne le devineriez jamais, j'aime mieux vous le dire tout de suite. Eh bien! le souverain et sa suite laissent les *Aventures de Rocambole*, par Ponson du Terrail. Un aide de camp tenait le livre chaque soir, et, chaque soir aussi, à la fin de la veillée, Sa Majesté mettait le volume sous le nez, comme font les enfants, pour qu'on ne continuât pas la lecture sans lui. C'est sans doute très-patriarcal; mais, quand on est arrivé à ce degré d'indifférence, il me semble qu'on se cache, même des familiers les plus complaisants. Je vous répète que cette histoire m'est garantie par une voie qui, quoique étrangère, a toutes chances d'être dans le vrai.

Les obsèques d'Alexandre Dumas ont remis la discussion de ses œuvres sur le tapis.

Je suis étonné d'une chose : c'est que personne n'ait songé à relever l'influence fauchée qu'on eue sur le caractère français, déjà trop incliné de ce côté, les romans de cap et d'épée dont les *Mousquetaires* sont restés le type. Hier des braves gens se sont formés à cette lecture; puis les proses invraisemblables, les gasconnades ont pris pied au théâtre; on s'est habitué à applaudir le héros de la pièce qui combat un contre vingt, et, plus tard, on l'a applaudi encore, de confiance, quand il s'est déguisé en franc-tireur ou en chasseur garibaldien. Je crois que ce penchant à l'exagération, ce goût du merveilleux, ne date pas chez nous d'aujourd'hui; il existait déjà au temps où Racine faisait de l'achille d'*Phigénie* une sorte de jeune premier de mélodrame; mais les romans d'Alexandre Dumas ont créé un genre qui a puissamment contribué au développement de notre faux jugement.

Vous avez vu quel émotion le *Daily Telegraph* a fini par causer avec ses correspondances de Berlin, malgré ce que l'on sait du peu de crédit que mérite ce journal. Je rejoins à cet égard des renseignements particuliers que je ne puis que vous transmettre bien qu'ils se contredisent. D'après les uns, les Prussiens seraient, en effet, dans l'intention de s'opposer à la promulgation de la loi militaire, sous ce prétexte que, tant que l'indemnité n'est pas payée, nous n'avons pas le droit de rien faire qui puisse nous mettre dans le cas de refuser d'achever ledit paiement. D'après les autres, les bruits dont il s'agit sont tout à fait controuvés; les Prussiens méprisent profondément toutes nos réformes, militaires ou non, se disent d'ailleurs certains d'avoir sous les armes dans quelques années des forces plus formidables que jamais, et ne souhaitent qu'une chose, c'est que nous nous croyions bientôt assez rétablis pour leur offrir un nouveau prétexte.

Je ne sais si ce dédain est aussi sincère qu'on le prétend; mais, sincère ou non, je ne vois vraiment que le droit du plus fort pour donner à nos vainqueurs l'idée d'intervenir dans les lois qu'il nous convient de voter. Je comprends parfaitement qu'ils veuillent garantir l'entier paiement de l'indemnité; mais le traité a dû pourvoir à cela, et ce n'est pas pour rien qu'il a stipulé l'occupation de six départements.

N.

Or, l'ordre, c'est vous qui pouvez seul l'assurer, non pas pour un jour, mais pour toujours; non pas par des mitrailleuses ou des charges de cavalerie.

Je l'ai fait exprès le voyage d'Auch à Tours pour vous signaler notre prédit. En république, il faut des fonctionnaires républicains. Notre préfet a écrit autrefois dans l'*Opinion nationale*. Si vous le laissez à la tête du département, je ne réponds de rien.

Il faut que je vous explique mon affaire, c'est relativement à un fossé que nous nous disputons avec Bouliniers : ceux de Bouliniers disent qu'il est à eux, nous disons qu'il est à nous; sous l'empire ça n'a jamais pu s'arranger, alors j'ai pensé qu'en venant vous expliquer l'affaire vous la comprendriez, et ça presse.

De tous ces originaux, c'est encore ce bon maire de village qui me paraît le plus étonnant, relativement à son fossé; la France est à l'agonie, les Prussiens sont à vingt lieues de lui, l'affaire de son fossé presse. Étonnant aussi et même assez naïf, le député au Corps législatif qui vient prouver par raison démonstrative, au nouveau gouvernement, qu'on doit faire des élections.

Pour sortir, nous passons devant un grand escalier; une voix forte retentit sous sa voûte sonore : « Tout village qui se rendra à l'ennemi sans tenter la résistance sera signalé à la France! Son nom sera inscrit au *Moniteur*. J'y tiendrai, messieurs. »

Celui qui parle ainsi a gravi quatre ou cinq marches de l'escalier, tandis que ses trois auditeurs sont restés en bas. Il s'adresse à eux en étendant son bras au-dessus de leurs têtes.

M. Chaulais nous attendait dans la cour; il était calme lorsque nous l'avions quitté, il ne paraît pas étonné.

Est-ce qu'on parlait de Bazaine, me dit-il, quand vous avez traversé la Lorraine?

Sans doute; il était le sujet de toutes les conversations, de toutes les inquiétudes, il

Le *Journal officiel* nous apporte le texte du décret réorganisant un quatrième bataillon dans les régiments provisoires, et d'un rapport du ministre de la guerre. Voici ce rapport :

Versailles, le 4 avril 1872.

Monsieur le président, les régiments provisoires d'infanterie sont organisés comme les régiments d'infanterie de ligne, mais ils n'ont que trois bataillons au lieu de quatre.

Afin de remplacer le plus tôt possible les officiers en excédent des cadres, dans les corps d'infanterie, j'ai l'honneur de vous proposer d'organiser un quatrième bataillon dans chacun des régiments provisoires de cette arme et d'affecter tous les emplois d'officiers nécessaires à cette organisation à des officiers à la suite ou en non-activité.

Les régiments provisoires deviendraient régiments d'infanterie de ligne. Ils porteraient les numéros 101, 102, etc., et l'on intercalerait dans la série de 1 à 126, à leurs numéros actuels, les 109, 110, 113, 114 et 119 de ligne. Le 135^e département son numéro et deviendrait 129^e.

Si vous approuvez ces propositions, je vous prie de vouloir bien revêtir de votre signature le décret ci-joint.

Veuillez agréer, etc.

Le ministre de la guerre,

De Cissey.

Le décret est conçu en ces termes :

Art. 1^{er}. — Les régiments provisoires d'infanterie deviendront définitifs et auront quatre bataillons.

Art. 2. — Ils prendront la dénomination de régiments d'infanterie de ligne et les numéros indiqués ci-après. (Sont la liste des régiments provisoires avec leurs nouveaux numéros.)

Art. 3. — Par dérogation aux dispositions de l'ordonnance du 16 mars 1838, tous les emplois vacants par organisation dans les nouveaux régiments d'infanterie de ligne seront affectés aux officiers à la suite ou en non-activité.

Un autre décret supprime le cadre des officiers de l'état-major des places.

Cette suppression aura lieu par voie d'extinction.

Les mutations nécessaires pour l'intérêt du service pourront continuer à avoir lieu dans le personnel actuel.

Le service dans les places de guerre sera assuré au fur et à mesure des extinctions dans le cadre des officiers de l'état-major des places de la même manière que dans les villes ouvertes, conformément aux prescriptions du chapitre 25 du décret du 13 octobre 1863, dont les dispositions restent en vigueur.

Les journaux de Paris nous apportent ce matin le texte du discours prononcé par M. Gambetta au Havre. Nous en reproduisons quelques passages.

Ce n'est pas pour rien que, depuis quinze à dix-huit mois, vous avez donné, soit dans vos conseils municipaux, soit dans vos réunions, par des actes individuels ou collectifs, cette démonstration que vous êtes le parti de la paix sociale, de l'ordre, de l'union, de la légalité, et que c'est de l'autre côté que l'on rencontre les factieux, l'esprit d'intrigue, l'agitation, les surprises, le désordre et l'impuissance.

Aussi, nous pouvons prendre pour ce qu'elles valent les menaces de ceux qui se disent les hommes d'ordre. La France a déjà donné au parti républicain sa récompense en prouvant qu'elle veut être gouvernée républicainement.

Cette manifestation de la pensée de la France n'a pas été unique; elle s'est produite au dedans et au dehors de l'Assemblée. Nous en connaissons les différentes phases, je ne les rappelle pas, si ce n'est pour en tirer un enseignement; il faut nous armer d'autant de patience que de confiance. C'est pour moi le résumé de notre situation politique. (Bravo! bravo!)

Qui, nous avons confiance dans l'avenir de la République, pour toutes les raisons que nous venons d'exposer. Mais il importe que cette confiance soit réfléchie, raisonnée, il importe que la conduite du parti républicain soit calme, sage, prévoyante, inspirant le respect et l'estime aux indifférents eux-mêmes qui, vous le savez, forment toujours une portion notable de la majorité. Et alors, quand l'esprit d'union, de concorde, qui se dégage tous les jours un peu plus des échos de la démocratie, aura fait impression sur l'opinion publique, lorsque leur aptitude, leur compétence aux affaires aura été démontrée, alors soyez certains que vos destinées seront assurées. La France ne se séparera plus de vous, républicains, car la France n'a jamais demandé que deux choses à un gouvernement : l'ordre et la liberté.

Or, l'ordre, c'est vous qui pouvez seul l'assurer, non pas pour un jour, mais pour toujours; non pas par des mitrailleuses ou des charges de cavalerie.

Je l'ai fait exprès le voyage d'Auch à Tours pour vous signaler notre prédit. En république, il faut des fonctionnaires républicains. Notre préfet a écrit autrefois dans l'*Opinion nationale*. Si vous le laissez à la tête du département, je ne réponds de rien.

Il faut que je vous explique mon affaire, c'est relativement à un fossé que nous nous disputons avec Bouliniers : ceux de Bouliniers disent qu'il est à eux, nous disons qu'il est à nous; sous l'empire ça n'a jamais pu s'arranger, alors j'ai pensé qu'en venant vous expliquer l'affaire vous la comprendriez, et ça presse.

De tous ces originaux, c'est encore ce bon maire de village qui me paraît le plus étonnant, relativement à son fossé; la France est à l'agonie, les Prussiens sont à vingt lieues de lui, l'affaire de son fossé presse. Étonnant aussi et même assez naïf, le député au Corps législatif qui vient prouver par raison démonstrative, au nouveau gouvernement, qu'on doit faire des élections.

Pour sortir, nous passons devant un grand escalier; une voix forte retentit sous sa voûte sonore : « Tout village qui se rendra à l'ennemi sans tenter la résistance sera signalé à la France! Son nom sera inscrit au *Moniteur*. J'y tiendrai, messieurs. »

Celui qui parle ainsi a gravi quatre ou cinq marches de l'escalier, tandis que ses trois auditeurs sont restés en bas. Il s'adresse à eux en étendant son bras au-dessus de leurs têtes.

M. Chaulais nous attendait dans la cour; il était calme lorsque nous l'avions quitté, il ne paraît pas étonné.

Est-ce qu'on parlait de Bazaine, me dit-il, quand vous avez traversé la Lorraine?

Sans doute; il était le sujet de toutes les conversations, de toutes les inquiétudes, il

(Temps)

(A suivre.)

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Avant que je fusse revenu de ma surprise, Homocourt avait été abordé par une nouvelle connaissance; mais celui-là, en costume civil, portait aucun insigne militaire, pas de képi, pas de pelisse fantaisiste, pas de pantalon à bandes.

— Véritablement, dit Homocourt, la cour de préfecture est comme la place publique des sciences comédiennes : on y fait toutes les rencontres désirables; je viens de quitter un de ces confères.

— Qui ça?
— Ponson du Terrail.
— Merci bien.
— Il est vrai qu'il ne l'est plus, et que maintenant il est le mien, il est même mon supérieur.

— On m'a dit qu'il organisait un corps d'armée.

— Oui, et je trouve que c'est l'acte d'un homme de courage et de cœur; mais il ne s'en est pas à cela : ainsi en ce moment il est en

conférence avec le ministre pour décider notre marche dans la forêt d'Orléans.

— Alors je n'ai plus rien à faire ici.

— Pourquoi donc?
— Parce que le général Boun, qui m'avait chargé d'offrir ses services, ne voudra jamais se trouver à côté de Rocambole? trop de littérature.

Tu connais ce monsieur, me dit Homocourt, lorsque nous fûmes seuls.

Non.

C'est un des auteurs de la *Grande Duchesse*, et son mot qui t'a échappé est juste et plus cruel que tu ne penses : trop de littérature, trop de fantaisie; on croit qu'on peut faire la guerre sans les militaires dont on se défie et qu'on méprise, et qu'on veut remplacer par ce qu'on appelle « l'élément civil ». Tout ce qui vient de nous est d'avance mauvais; tous ce qui vient d'un homme absolument étranger aux choses de la guerre a chance d'être écouté, et surtout chance d'être adopté. Je ne dis pas que nous n'avons pas fait de fautes, mais ceux qui vont mettre à notre place n'en feront-ils pas de plus grandes? Il n'y a que ceux qui s'improvisent ministres pour croire que le métier n'est rien.

IV

Quand on passe entre cinq et sept heures du soir sur le boulevard des Italiens, on rencontre, se promenant depuis la rue Drouot jusqu'à la rue La Fayette, une collection d'individus qu'on peut classer parmi les curiosités de Paris.

Sans un sou dans leurs poches, sans ressources d'aucune sorte, n'ayant rien autre chose enfin que de l'audace et de l'intelligence, ils vont le nez au vent, fumant leur cigare, attendant qu'un million tombe d'un instant à l'autre dans leur portefeuille ouvert.

Ils n'ont pas déjeuné, ils ne savent s'ils dîneront, ils n'ont rentrent chez eux pour ne pas avoir à payer les courses qu'ils ont fait faire le matin par leur concierge; peu importe, ils comptent sur leur million et l'attendent; tout tard il viendra. Et à vrai dire, quelquefois il arrive. Ils ont fait des affaires, et dans le tas d'ordures il y avait un lingot.

Ce monde étrange que je m'étais autrefois amusé à voir défilé à Paris, je le retrouvai en partie à Tours, dans la cour de la préfecture, comme perdu dans la cohue des passants, comme sur le boulevard, mais trié et pur de tout mélange. La France avait de grands besoins, ils étaient accourus pour lui offrir leurs services. — Vous faut-il cent mille tricornes de laine pour nos soldats qui souffrent du froid? traitez-les moi; vous me connaissez, j'ai fait facilité trois fois; la première comme fabricant de chausseries, la seconde comme directeur de théâtre, la troisième comme banquier; j'ai la science des affaires. — Voulez-vous des conserves de viande, je suis votre homme en ma qualité de médecin. — Il vous faut des fusils, des canons, acceptez mes offres, j'ai derrière moi MM. tel et tel, qui font en réalité l'affaire, mais ne veulent pas être en nom. Nous avons 200,000 fusils cachés dans une cave; si vous n'écoutez pas nos propositions nous dirons dans les journaux que vous refusez les armes qu'on vous offre. À côté de ces figures connues, on en voyait d'autres qui, au lieu d'aller franchement ouvrir les portes, y frappaient discrètement avant d'entrer. Ceux-là arrivaient de leur province. — C'est chez moi qu'on fabrique le meilleur drap pour la troupe, je puis vous assurer tout ce qui est en magasin dans notre ville.

— Avez-vous besoin d'un bon administrateur général pour le camp des Alpes ou le camp de Conlie? prenez-moi, je suis du pays, il n'y aura

lerie sur les boulevards (Applaudissements) non pas l'ordre qui est le silence et la peur (Bravo!) non! mais l'ordre qui repose sur la légalité, une légalité établie par la volonté générale, et la justice, et non sur la peur d'un tyran. (Applaudissements.)

Et la liberté, messieurs, que de parties l'on promet, qui, aussitôt arrivés aux affaires, l'ont ravie! Pour ma part, je ne connais qu'un parti qui ait demandé la liberté pour tous, non pas la liberté oligarchique et restreinte, mais la liberté complète, intégrale, sans restriction, la liberté enfin. Il n'est qu'un parti qui l'ait voulu, au prix des plus douloureux sacrifices, qui l'ait réclamée, des plus nobles régimes, au prix de sa vie, de ses biens, de sa réputation même, et c'est le parti de la république, car seul il a défini la liberté qu'il appelle : les droits de l'homme et du citoyen.

Cette liberté politique, et que j'appelle aussi sociale, parce qu'elle s'étend aux plus humbles de la société française, vous ne pouvez en rencontrer sous le régime républicain, car c'est le seul qui peut résister aux droits de réunion, d'association, aux immenses agglomérations de citoyens, libertés bien redoutables aux monarchies, puisque c'est sur ces libertés qu'on porte les mains des qu'il surgit un régime réactionnaire. (Applaudissements.)

Aux ceux qui nous suivront, dans une génération ou deux, il appartiendra d'assurer un développement plus complet de notre œuvre. Quant à moi, je borne mes vœux, mes réclamations, mes exigences, à ces deux choses : faire une nation armée et une nation instruite.

Une nation instruite, et armée, pour qu'elle rende à la famille française des populations qui lui rendront le jour où la France sera restaurée au moral, réorganisée matériellement, relevée par les véritables applications des lois économiques qui donneront à toutes les ressources le pouvoir de s'épanouir.

Alors on assistera à un spectacle qui ne sera pas une illusion, qui ne sera pas une réplique de la reprise par la France d'une place que nulle autre nation ne peut remplir, place nécessaire, indispensable, non pas à nous seuls, mais à la civilisation du monde. (Bravos enthousiastes.)

Bornons là nos exigences, à faire, je le répète, une nation armée et instruite. Et je vois ici, ma pensée bien comprise, en exprimant ces idées devant des hommes qui comptent parmi eux des frères de notre patrie mutilée et des frères aussi d'une république voisine, qui a été pour nous ce qu'elle devait être pour la France, une sœur. (Bravos répétés.)

C'est pas moi qui méconnaîtrai jamais ce qu'il y a de puissant dans ce monde du travail, fruit de la science, de l'effort d'association et aussi de l'apparition des merveilles de la mécanique et de l'industrie. C'est tout un monde nouveau inséparablement lié, qui fait écho, et qui depuis trop longtemps souffre et gémit. Oh! il faut se pencher de ce côté, jeter là à pleines mains la liberté et la clarté. Mais tenons-nous en garde contre les utopies de ceux qui, dapes de leur imagination ou attardés dans leur ignorance, croient à une panacée, à une formule qui s'agit de trouver pour faire le bonheur du monde. — Voyez qu'il n'y a pas de remède social, parce qu'il n'y a pas une question sociale. Il y a une série de problèmes à résoudre, de difficultés à vaincre, variant avec les lieux, les climats, les habitudes, l'état sanitaire, problèmes économiques qui changent dans l'intérieur d'un même pays. Et bien, ces problèmes doivent être résolus par un et non par une formule unique. C'est par le travail, par l'effort, par l'association, par l'effort toujours constant d'un gouvernement d'honnêtes gens, que les peuples sont conduits à l'émancipation. Il n'y a pas, je le répète, de panacée sociale, il y a tous les jours un progrès à faire, mais non pas de solution immédiate, définitive et complète.

On lit dans une correspondance adressée de Berlin à la Gazette de Francfort :

Bien loin, y est-il dit, qu'il se soit produit une tension entre les gouvernements de France et d'Allemagne, on se dispose à Paris et à Berlin à négocier, sans nul paiement, avec les trois derniers milliards que pour l'évacuation des six départements encore occupés, un arrangement analogue à celui qui a été conclu au mois d'octobre 1871 et qui se rapportait, comme on sait, au paiement du quatrième demi-milliard. Il paraît que le gouvernement allemand ne repousse pas aussi formellement qu'autrefois l'idée de cette évacuation et qu'il n'est pas résolu à aller jusqu'à l'extrême limite de son droit.

Nous lisons dans le *Soir* au sujet de la libération du territoire :

Nous sommes en mesure de confirmer les renseignements que nous avons donnés hier sur l'ajournement de l'emprunt. Nous ajouterons qu'un des chefs d'un des plus grands établissements de crédit, après avoir longuement discuté avec M. de Bismarck lui-même, divers propositions d'emprunt et en avoir fait agréer une, vient d'arriver à Paris la soumettre à M. Thiers.

Le président de la République a refusé d'accorder l'entrevue qu'on lui demandait, non-seulement parce qu'il était difficile d'admettre que des questions de cette nature fussent traitées par des particuliers par-dessus la tête du gouvernement, mais encore parce que dans sa pensée, l'emprunt ne saurait être fait utilement avant l'entrée de l'hiver.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du Journal de Lyon.)

La justice en zig-zag.

Paris, 19 avril 1872.

Ne touchez pas à la reine! Le jeune Irlandais O'Connor, qui le 29 février dernier, s'était approché inopinément de Sa Majesté britannique, d'une main tenant un pistolet et de l'autre lui présentant à signer un projet de décret pour la mise en liberté des prisonniers féniens, vient d'être jugé par la cour centrale criminelle de Londres. Aux termes de l'indictment ou acte d'accusation il était inculpé d'avoir « essayé d'effrayer Sa Majesté », « crime prévu et puni par un acte du parlement de la sixième année du règne de Victoria ».

Il a plaidé coupable. Le président de la cour, baron Cleasby, l'a condamné, le 11 de ce mois, à être emprisonné avec travail obligé pendant un an et à recevoir en outre vingt coups de *bisch rod*, c'est-à-dire de verges de bœuf.

En France, sous l'ancien régime, l'attentat quelconque commis directement contre la personne du roi et même le simple dessein de commettre cet attentat lorsqu'il était manifesté par un acte extérieur, entraînaient des peines autrement terribles. On frémit encore d'horreur quand on se reporte par la pensée à cette législation inutilement cruelle et à ce bon vieux temps des crimes innombrables et des supplices variés. Vous figurez-vous exactement, par exemple, en quoi consistait avant 1789 la peine réservée aux coupables de lèse-majesté? Laissez-moi vous en faire la description.

Après avoir été au préalable soumis à la torture pour subir la question ordinaire et la question extraordinaire, soit celles d'eau, soit celles de feu, les coupables (les seules en usage au XVIII^e siècle dans le ressort du parlement de Paris), le condamné est conduit dans un tombeau, en chemise, tenant à la main une torche de cire ardente du poids de deux livres jusqu'au portail de Notre-Dame. Là, à genoux, il fait amende honorable et demande publiquement pardon à Dieu, au roi et à la justice. Puis, dans le même équipage, on le mène à la place de Grève où l'attend le supplice.

Sur cette place on a établi une sorte de parc entouré de palissades. Au milieu on a construit un échafaud élevé de trois ou quatre

pièdes au plus. On y étend le patient à plat sur le dos.

On l'attache solidement avec des anneaux de fer. L'un d'eux lui presse la poitrine vers le cou, l'autre les hanches vers le bas-ventre. Ces liens sont vissés dans les poutres de l'échafaud.

L'exécuteur place dans la main droite du patient l'arme dont ce dernier a été trouvé nanti, puis il brûle cette main avec du soufre. Imprécations et clameurs aigües du malheureux.

L'exécuteur prend ensuite ses tenailles. Il lui arrache des morceaux de chair aux marmelles, aux bras, aux cuisses et aux gros des jambes et dans toutes les plaies larges et saignantes il fait couler une composition d'huile, de poix-résine, de cire, de soufre et de plomb fondus ensemble. Le patient remue la tête; il se tort sous ses liens, criant miséricorde et jette au vent des hurlements épouvantables.

Arrive alors l'attachement.

L'exécuteur attache une corde à chaque membre du patient, aux jambes depuis le genou jusqu'au pied, aux bras depuis l'épaule jusqu'au poignet. Le bout de chacune de ces cordes est fixé au palonnier de chacun des quatre chevaux amenés pour la terrible besogne, et qui sont harnachés comme pour vider les barques le long des rives.

A un premier signal les chevaux piaffent et sont en avant. On les fait tirer pendant quelques minutes dans les quatre sens opposés mais point trop vigoureusement encore et par petites secousses. On entend les membres du patient qui craquent. De sa gorge sèche et haletante sortent des sons inarticulés. La sueur inonde sa face. L'écume lui vient à la bouche.

Au second signal les chevaux sont fouettés avec bruit. Ils tirent en tous sens. Les jambes et les bras du patient disloqués grincet, s'écartent, se déchirent, se détachent, se détachent. Les chairs pantelantes saignent sur l'échafaud comme sur un étal de boucherie. Le patient n'a plus que la force de geindre. Ses yeux se sont agrandis. Sa figure livide s'est décomposée. Il râle.

Mais ce n'est pas tout. Malgré l'effort des chevaux, les tendons et les ligaments des jointures résistent. Il faut en finir. L'exécuteur s'avance avec un tranchoir et coupe les ligaments vers la jointure des os.

Dernier coup de fouet. Les chevaux s'élançant et, libres cette fois, se mettent à galoper, traînant chacun un membre du supplicié. L'exécuteur détache alors le tronc resté sur l'échafaud; et le jette, péle-mêle avec les bras et les jambes, au bûcher. Quand tout est consommé, il saisit une pelle et disperse les cendres au vent.

N'est-ce pas que tout cela est horrible?

Les détails que je viens de donner ne sont point sortis de l'imagination délirante d'un romancier. Ils n'ont pas été arrangés à plaisir. Je les ai, quant à la partie technique du moins, textuellement extraits des arrêtés du parlement et vous en pourriez trouver le commentaire juridique dans le *Traité des lois criminelles* que publia en 1779 à Paris M. de Voulans, conseiller du roi en son grand conseil, deux siècles après la prestation de serment à la mort simple est pure cruauté, et dix ans avant la révolution.

Le féroce supplice de l'écartèlement avec ses peines accessoires fut subi en entier par Damiens : « Il a duré deux heures, lui vivant », fait remarquer froidement le jurisconsulte que je cite. La loi ne s'arrêtait pas là. Le parlement de Paris, qui avait prononcé la condamnation, déclarait par arrêt du 26 mars 1757, tous les biens de Robert-François Damiens, meubles et immeubles, acquis et confisqués au roi, ordonnait que la maison où il était né, seigneurie et par autre arrêt du 29 mars, enjoint à sa femme, à sa fille et à son père « de vider le royaume avec défense à eux d'y jamais revenir, à peine d'être pendus ou étranglés sans forme ni figure de procès ».

Admirable on comprend bien, après cela, l'admirable chapitre du livre *De delictis et delictis*, où Beccaria dénonce et combat la cruauté inique, démoralisante et inefficace des lois criminelles de son temps!

Pour revenir à l'affaire O'Connor, le petit-neveu du fameux chartiste irlandais peut, semble-t-il, se féliciter de s'être tiré si heureusement de ce mauvais pas. Je ne vous point dire qu'un an de prison soit amusant à passer et que vingt coups de *bisch rod* soient agréables à recevoir. Un cachot doit paraître à la longue suffisamment dépourvu de gaieté à un galant homme et la sensation de petites verges de bœuf venant à battre précipitamment sur ses épaules n'a, certes, rien qui lui puisse rappeler les plaisirs de Capoue. Mais enfin, tout cela a son temps et, comme disent les bonnes femmes, ce n'est pas la mer à boire. Quand O'Connor sentira le contact du bâton, qu'il songe à Damiens lié, tendillé, brûlé et tiré à quatre chevaux!

Je rappellerai en commençant cette lettre qu'il ne faut pas toucher à la reine. Voulez-vous toucher au roi? à vous permis, vous ne serez pas châtié très-sévèrement si l'auguste souverain que vous attaquez ressemble à Skanderberg. Il y a en effet roi et roi en ce monde comme il y a en commun et commune, citoyen et citoyen, fatot et fatot. Bien que Skanderberg soit un roi sans États, ce qui le fait ressembler à plusieurs de ses bons frères, il n'est pas précisément un roi comme les autres.

D'abord sa généalogie n'est pas aussi clairement établie que celle du comte de Chambord, bien qu'il paraisse avoir plus de parchemins dans son portefeuille que de coupures de cinq francs dans sa poche. Ensuite ses antécédents n'ont rien de glorieux jusqu'ici et font l'objet de réflexions peu respectueuses pour un oint du Seigneur. Que vous dirai-je? Le *Figaro* s'est permis de traiter le roi « l'entends le roi Skanderberg » de simple chevalier... d'indigne. Vous concevez l'irritation du monarque. Il n'a point hésité. Il ne pouvait malheureusement plus demander l'application du droit romain et invoquer la loi *Julia Majestatis*. Il a daigné intenter au *Figaro* un procès en diffamation.

A l'audience du tribunal correctionnel Sa Majesté très-équivoque s'est intitulée modestement : Georges Castriota Skanderberg, des rois d'Épire et d'Albanie, prince héréditaire de Croie et des colonies albanaises, duc de San-Pietro, patricien de Rome et de Venise, etc. — Excusez du peu, comme disait le maestro Rossini. Cette riche énumération ne vous fait-elle pas songer à certains princes fantastiques du moyen-âge? à côté du roi d'Épire ne voyez-vous pas apparaître le duc d'Égypte, le marquis de Ninive, le dauphin d'Israël et l'empereur de Trébizonde?

Le tribunal a donné au *sieur Skanderberg* (la justice est bien cavalière dans ses formes) la royale satisfaction d'entendre ses adversaires condamnés à un franc d'amende. Mais il n'a pas cru devoir allouer au descendant de l'illustre guerrier chrétien un centime de dommages-intérêts. Skanderberg avait demandé cent mille francs. Il comptait probablement sur cette somme pour tenter un mouvement et reprendre possession de son trône. Encore un souverain en chambre que le malheur des temps va obliger à contracter un emprunt. Monsieur le roi d'Épire, allez vite demander conseil à Chislehurst!

Après avoir parlé d'un ancien roi, je puis bien dire un mot d'un futur pape. M. Junqua, ancien vicar de l'église St-André, à Bor-

deaux, frappé par une décision de son archevêque, a continué, malgré les défenses à lui faites, à porter le costume ecclésiastique. Traduit le 15 avril devant le tribunal correctionnel, M. Junqua, prêtre de l'ancienne église catholique, anti-infatigable, docteur de la sapience (ce sont là les qualités qu'il a déclarées à la barre), a opposé l'incompétence et demandé, en tout cas qu'il fût sursis à statuer, la décision de M. le cardinal Donnet ayant été déferée par lui au conseil d'Etat par voie d'appel comme d'abus. Le tribunal a repoussé ces conclusions préjudiciaires. M. Junqua s'est retiré alors de l'audience en déclarant faire défaut. Le tribunal, statuant sur le fond, lui a fait application de l'article 259 du code pénal, modifié par la loi du 28 mai 1859; cet article est ainsi conçu :

« Toute personne qui aura publiquement porté un costume, un uniforme ou une décoration qui ne lui appartiendrait pas sera punie d'un emprisonnement de six mois à deux ans... » Le prévenu a été condamné à six mois.

Je ne m'attendais pas plus longuement aujourd'hui sur cette affaire, intéressante par divers côtés. Je la retrouverai. Il est évident que M. Junqua forma opposition au jugement ou en demandera l'infirmité à la cour. M. Junqua ne paraît pas d'humeur facile. Son avocat, M. Micé, a déclaré qu'il n'existait en France que deux docteurs de la sapience, M. Dupanloup et son client; que les docteurs de la sapience étaient dogmatiquement supérieurs à tous évêques ou archevêques de l'Eglise, qu'enfin (écoutez!) pour juger un docteur de la sapience, il ne fallait rien moins qu'un concile œcuménique. — Peste!

De la part d'un abbé révolutionnaire, réducteur radical de la *Tribune*, voilà — soit dit en passant — des prétentions peu démocratiques. Quand je vous disais que M. Junqua aspirait à la tiare!

En attendant son triomphe devant le concile, Je conseille à M. Junqua d'assurer son succès devant la police correctionnelle; c'est moins grandiose sans doute, mais c'est plus sûr, je m'arrête. Je m'aperçois à temps de l'inconvenance de mes propos. N'être pas même bachelier en sagesse et oser critiquer un docteur de la sapience!

NOUVELLES ET BRUITS

Le *Journal officiel* ne dit pas un mot ce matin du mouvement diplomatique et préfectoral attendu depuis six mois, et annoncé de jour en jour depuis six semaines.

Les autres journaux continuent à se faire, à ce sujet, l'écho des bruits les plus contradictoires.

La *Semaine financière* parle de la nomination de M. H. Passy au poste d'ambassadeur à Londres comme d'une chose faite. Ce choix, dit-elle, dans les circonstances actuelles, a la signification la plus rassurante sur la politique commerciale de la France et sur l'avenir de nos relations économiques avec l'Angleterre.

Rien n'est venu confirmer la nouvelle de la *Semaine financière*.

On continue à parler sérieusement de M. le comte d'Harcourt, notre ambassadeur auprès de la cour pontificale, pour l'ambassade de Londres.

C'est toujours M. de Bourgoing qui remplacerait M. d'Harcourt à Rome.

Le nom de M. Martel est prononcé ce matin à côté de celui de M. Ricard pour le ministère du commerce et de l'agriculture.

D'après plusieurs journaux il ne serait pas impossible que le gouvernement renoncât à pourvoir immédiatement les postes vacants.

On ne compte pas moins de vingt-cinq nouveaux projets de loi, complètement élaborés, qui, dès la rentrée, seront soumis aux délibérations de nos représentants.

Aujourd'hui dimanche, doivent avoir lieu plusieurs réunions des députés de la gauche, du centre gauche et de l'Union républicaine, de retour à Paris.

On doit se concerter sur la ligne de conduite à suivre dans la nouvelle session qui s'ouvrira le 22.

Le compte de l'approvisionnement de Paris pendant le siège est terminé. Cent soixante-dix millions ont été dépensés. Cent quatre-vingt millions inévitables, et qui seront portés au compte des profits et pertes.

Un journal croit savoir que M. Léon Say doit proposer au conseil municipal de Paris de baptiser rue Thiers la nouvelle voie percée sur l'emplacement de l'hôtel Dellessert et reliant la rue Montmartre à la rue Saint-Fiacre.

Un incident curieux vient de se produire à Versailles.

Le conseil général de Seine-et-Oise réclame à l'Etat, représenté par le ministre de l'intérieur, le paiement du loyer du pour l'hôtel de la préfecture, affecté au logement du président de la République.

Il ne s'agit de rien moins que d'une somme de 100,000 francs. Les loyers sont si chers à Versailles!

Ce serait là une économie toute faite le jour où M. Thiers se déciderait enfin à retourner à Paris.

On annonce une revue pour le dimanche 28 avril.

Un discours serait prononcé par le président de la République. Le maréchal de MacMahon répondrait à M. Thiers.

Tous les ministres assisteront à la revue sur l'estrade réservée.

Le conflit entre le préfet des Bouches-du-Rhône et le conseil général du département s'accroît de plus en plus. Ce n'est pas une tension, c'est une rupture complète de rapports.

Les séances du conseil continuent pour l'expédition des affaires courantes, mais le préfet n'y assiste point.

Il se fait remplacer par le secrétaire général.

Le *Matin* annonce que le ministre de l'intérieur fait faire en ce moment le dépouillement des travaux des conseils généraux.

On réunit tous les vœux émis, toutes les décisions prises par les conseillers. Ce rapport, une fois terminé, il en sera fait un résumé qui sera publié par les soins du ministère de l'intérieur.

La chambre ayant voté la loi qui régit actuellement nos conseils généraux, le but de cette publication est d'éclairer nos députés sur les résultats de la loi qu'ils ont promulguée.

Un exemplaire du résumé en question sera donc distribué à chacun des membres de l'assemblée nationale.

Il pourront de la sorte juger d'ensemble, embrasser d'un coup d'œil les avantages ou les inconvénients résultant de la session qui va se terminer.

On annonce l'arrestation du principal auteur du vol des canons de Vincennes. Il a déclaré se nommer Froelinger : c'est un Luxembourgeois.

Un canon qu'on aurait quelque peine à voler, fut-il à Vincennes, est le canon monstre surnommé « l'Enfant de Woolwich ». Ce formidable engin de guerre pèse 35 tonnes; et, comme les Anglais déterminent la dénomination du canon par le poids de son tube, « l'Enfant de Woolwich » est donc une pièce de 120, qui nécessiteront une charge de poudre de 700 livres et lancera en tout, d'un seul coup, 700 livres en une masse compacte.

Le nouveau canon-monstre est destiné à armer à tourelles la *Dévastation*, qui, déjà armée de 2 canons de 600, possèdera maintenant une force équivalente à celle de toute une flotte.

Les derniers avis de Versailles portent que M. Thiers, en présence du flot toujours montant de l'opinion publique, abandonne tout à fait la cause du maréchal Bazaine.

Il n'est pas trop tôt, en vérité.

M. Victor Lefranc vient de suspendre par la voie publique la vente de l'*Emancipation*.

Ce journal avait, dit-on, fait, en deux articles, l'apologie de Raoul Rigault.

La situation de la grève de Ronchamps est aujourd'hui calme; treize grévistes sont rentrés au travail.

Tout fait supposer que la grève cessera bientôt.

L'amiral Pothouat est attendu à Cherbourg, à Lorient, à Rochefort et à Brest, où il assistera aux expériences à faire sur les nouvelles torpilles.

Le ministre de la marine profitera de cette tournée administrative pour se rendre un compte exact des ressources de nos arsenaux.

Les travaux militaires ayant pour but de réorganiser la défense territoriale sont en pleine activité. Le général de Valazé, qui commande à Rouen, affirmait récemment devant plusieurs personnes que le polygone de cette ville et les autres ouvrages destinés à l'établissement d'un camp sont très-avancés; que les troupes placées sous son commandement forment dès à présent un véritable corps d'armée, instruit, discipliné et animé du meilleur esprit.

On n'est pas encore fixé sur la date de l'arrivée du comte d'Arnim, mais on croit à son retour très prochain à Paris.

La comtesse d'Arnim est attendue à Paris lundi ou mardi, venant de Rome.

D'après des correspondances de Berlin, l'état de santé de l'empereur Guillaume se serait amélioré. L'hiver n'a pas été favorable à Sa Majesté, qui a rapporté de la guerre de France et du séjour de Versailles une toux opiniâtre d'un caractère nerveux. Les médecins espèrent que la belle saison contribuera à réparer les forces de Sa Majesté.

On dit à Vienne que l'empereur Guillaume ira passer au mois d'août trois semaines à Gastein et qu'il se rencontrera avec l'empereur François-Joseph. D'autre part, on croit savoir que le roi Victor-Emmanuel ira au mois de juillet à Vienne, après avoir séjourné quelques jours à Berlin; mais cette dernière nouvelle nous paraît très hasardeuse.

Les débats du parlement italien vont offrir un assez vif intérêt.

On va discuter, en effet, la loi sur les corporations religieuses et une nouvelle dotation de la liste civile.

Il paraît que le roi d'Italie ne peut pas vivre avec les revenus dont disposait le roi de Piémont.

Ce sera l'occasion d'une lutte entre les ministériels et les membres du parti avancé.

Les Cortès doivent s'ouvrir à Madrid le mercredi 24 avril. D'après les quelques réunions parlementaires préparatoires qui ont eu lieu, on peut déjà se faire une idée de l'attitude qui sera prise par les différents groupes de l'assemblée. Le gouvernement peut compter sur la majorité, mais cette majorité est loin d'être disciplinée; quant à la minorité, elle est composée d'ambitions déçues amenées à l'exaspération par le résultat des derniers scrutins. Il est donc probable que dès les premières séances, le congrès reverra les scènes tumultueuses qui ont troublé la dernière session.

On s'attend à une levée de bouilliers du parti carliste. Le signal doit être donné par un manifeste publié par le prétendant, et protestant, au nom du droit divin, contre les élections, dernières. Le gouvernement prend de grandes précautions.

Le schah de Perse va faire un voyage en Europe l'automne prochain. On suppose que Sa Majesté persane se dirigera par l'Inde sur Saint-Petersbourg et ensuite, après avoir visité Londres, Paris et Berlin, retournera à Téhéran par Vienne et Constantinople.

ÉTRANGER

L'affaire de l'*Alabama* n'intéresse pas seulement l'Angleterre et l'Amérique. Elle renferme aussi une question d'intérêt général, de politique internationale.

Il est clair en effet que le jugement du tribunal de Genève constituera un précédent et tendra à faire jurisprudence en matière de droit des gens, et on peut se demander les résultats qu'entraîneront pour les diverses nations la sanction judiciaire des théories américaines sur les devoirs et sur la responsabilité des neutres.

C'est ce que fait valoir avec beaucoup de force le contre-mémoire soumis au tribunal de Genève par le gouvernement britannique. La conclusion de ce document est presque tout entière consacrée à mettre en lumière ce côté de la question. Nous en reproduisons le passage le plus saillant :

La discussion porte sur les devoirs et les responsabilités des neutres, et le champ de la discussion comprend des questions de principe, des questions de faits et des questions d'une importance particulière relativement à l'application des principes aux faits.

Les États-Unis ont demandé la sanction des arbitres à des théories sur les devoirs des neutres et plus encore à des théories sur la responsabilité des neutres, qui, de l'opinion du gouvernement britannique, exigent pour leur admission de graves conséquences et méritent une attention sérieuse. Ces vues, qui ont été proclamées en théorie dans la première partie du mémoire américain, sont présentées dans une forme pratique lorsqu'il s'agit des accusations portées contre la Grande-Bretagne et elles acquièrent un aspect plus formidable encore lorsqu'elles sont invoquées à l'appui des réclamations considérables qui sont faites du chef de réparation nécessaire.

Pour la première fois dans l'histoire, comme le croit le gouvernement britannique, on insiste aujourd'hui d'une manière sérieuse pour faire considérer tout acte ou toute omission, — quel que soit le caractère douteux ou insignifiant de cette omission ou de cet acte, — de la part d'un gou-

vernement neutre ou de ses fonctionnaires, lorsqu'il peut être interprété par un belligérant comme établissant une déviation de la ligne de conduite indiquée aux neutres par le droit international et par la pratique, comme une base de réclamations pécuniaires à charge de la puissance neutre, semblables à celles qu'éleva en ce moment le gouvernement des États-Unis à charge de la Grande-Bretagne.

Si l'en est ainsi, il devient de la plus haute importance que les règles qui obligent les neutres soient simples et peu nombreuses.

Mais, d'après le mémoire des États-Unis, quelle doit être la situation d'un neutre dans une guerre maritime?

Ce doit être une situation d'anxiété perpétuelle et sans relâche, entourée de dangers, accablée d'une foule d'obligations nouvelles inconnues en temps de paix, auxquels il est impossible de satisfaire, à moins d'une vigilance sans repos, tandis qu'elle est exposée à de lourdes pénalités nationales, ne fût-ce que par le fait d'un officier inférior.

Les opérations du commerce privé doivent être soumises à une enquête incessante, à une surveillance incessante. Les particuliers soupçonnés d'être les agents d'une des parties belligérantes sont sujets à être traqués, même dans les limites d'un pays neutre, par des espions et des délateurs. Le trafic avec les nations belligérantes est entravé par des restrictions et des prohibitions.

L'hospitalité ordinairement accordée aux navires belligérants dans les ports des neutres doit être entourée de précautions, dont la stricte observation ne trouve pas une garantie suffisante dans le zèle et l'honnêteté des autorités locales. Les lois et règlements formulés par la nation neutre pour un but de protection, bien loin d'être un motif de sécurité, deviennent une source de danger alors qu'ils peuvent être interprétés comme des actes par lesquels la nation neutre établit, en quelque sorte contre elle-même, par aveu ou autrement, une classe nouvelle d'obligations. Ce tableau est-il exact? Nous ne pouvons le croire lorsque nous passons en revue les divers articles du long acte d'accusation des États-Unis contre la Grande-Bretagne et les dires et arguments fournis à l'appui. Il est évident que si ces principes étaient adoptés généralement, la seule conduite prudente que pourraient tenir les puissances neutres serait de ne faire aucun règlement, de rapporter toutes les lois qui pourraient être interprétées contre elles-mêmes d'exclure tous les vaisseaux de guerre belligérants de leurs ports, et d'interdire tout commerce avec les nations en guerre. Mais cela même ne suffirait pas, puisqu'il est difficile — peut-être impossible — pour les États maritimes, de s'isoler par des précautions législatives ou administratives et d'être complètement neutres de tout contact avec une guerre maritime. Les États, principalement les moins puissants, seraient tentés de se soustraire à une position si précaire et que menaceraient de si lourdes pénalités. Ils préféreraient les maux certains de la guerre même, et aimeraient mieux chercher leur protection dans une alliance avec l'un ou l'autre des belligérants.

On écrit de Madrid qu'il est arrivé dans cette ville une protestation de don Carlos contre les dernières élections.

Don Carlos signale les abus et les illégalités qui, suivant lui, ont été commis et conclut à ce que les députés se partisans, ne se présentent pas aux Cortès.

Don Carlos exprime une confiance absolue que pas un hameau, en Espagne, n'hésitera à se prononcer pour la cause de la religion et de la monarchie légitime.

Dans les réunions politiques où circulent des copies de cette proclamation, on consécrait sa publication dans les journaux carlistes de Madrid, comme le signal de la levée de bouilliers.

Voici les principales nouvelles intéressantes l'étranger, que le télégraphe a transmises :

Bayonne, 20 avril.

On écrit de Madrid qu'il est arrivé dans cette ville une protestation de don Carlos contre les dernières élections.

Don Carlos signale les abus et les illégalités qui, suivant lui, ont été commis et conclut à ce que les députés se partisans, ne se présentent pas aux Cortès.

Don Carlos exprime une confiance absolue que pas un hameau, en Espagne, n'hésitera à se prononcer pour la cause de la religion et de la monarchie légitime.

Dans les réunions politiques où circulent des copies de cette proclamation, on consécrait sa publication dans les journaux carlistes de Madrid, comme le signal de la levée de bouilliers.

On écrit de New-York, 20 avril. Le correspondant à Washington du *New York Herald* déclare que M. Fish a assuré M. Banks, président du comité des relations étrangères, que le gouvernement n'abandonnera pas la

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, le 20 Avril 1872.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
41	Organsins	27	1	3	1	2	1	1	1	1	3485
42	Trames	11	3	13	1	2	1	1	1	1	3170
43	Grèges	17	1	9	2	1	1	1	1	1	2780
44	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3170
45	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	912
46	Laines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	912

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
138	Organsins	55	3	20	5	1	2	20	8	1	9435

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	10
9	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	472
19	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	912
29	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1394

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
1	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	206
3	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	51
4	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	257
5	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	65
6	Ballots pesés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	323

SAINT-ETIENNE, 20 Avril 1872.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
14	Organsins	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1228 82
10	Trames	3	1	1	1	1	1	1	1	1	527 45
7	Grèges	3	1	1	1	1	1	1	1	1	266 81
31	Diverses	3	1	1	1	1	1	1	1	1	438 03
31	Bobines	3	1	1	1	1	1	1	1	1	2023 41

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
3	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	80 71
5	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	196 89
9	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	438 03
17	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	715 63

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
16	Décreusages	7	1	1	1	1	1	1	1	1	7
34	Ouvrées	7	1	1	1	1	1	1	1	1	7

AVIGNON, 20 Avril.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
4	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	266 65
13	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	841 28
4	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	262 03

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
21	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1369 96
4	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	19 45
4	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	182 90
5	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	202 35

AUBENAS, 20 Avril.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
17	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	171
2	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	296
4	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	112
3	Ballots pesés	1	1	1	1	1	1	1	1	1	112

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
26	Organsins	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2198
26	Trames	1	1	1	1	1	1	1	1	1	382
26	Grèges	1	1	1	1	1	1	1	1	1	34048
26	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	34048
26	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	34048

THEATRES

Spectacles du 21 avril.
Théâtre du Gymnase. — Les Faux Bonshommes, comédie. — Le Cachemire X. B. T. — Le Clou aux Murs, vaudeville.
 On commencera à 7 heures 1/2.
Grand-Théâtre. — Les Huguenots, grand opéra.
 On commencera à 7 heures 1/2.
Théâtre des Variétés. — Le Bossu, drame. — Les Trois Epiciers, vaudeville.

Bulletin météorologique du 21 Avril

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
maxima	baromètre	du ciel	à 7 h. du m
+ 7°	+ 1°	0,730	couvert
S-O			
Hauteur de la Saône au-dessus de l'écluse.			0.00
Sa température.			+12°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'écluse.			0.00
Sa température.			+9°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 ^{er} au 15 avril.			0.029

Condition publique des Soies de Lyon, du 12 au 19 avril 1872.

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
319	Organsins	179	28	46	11	30	14	6	5	2	27412
214	Trames	50	14	71	1	2	2	49	28	1	15551
279	Grèges	127	3	39	33	2	2	55	18	1	20936
45	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
16	Bobines	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
873		356	45	156	44	32	18	110	51	1	63902

BALLOTS PESÉS

NUMÉRO	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	LEVANT	BENGAL	CHINE	JAPON	PERSE	POIDS
8	Organsins	3	1	1	1	1	1	1	1	1	408
15	Trames	2	1	2	1	1	1	1	1	1	799
219	Grèges	2	1	1	1	1	1	1	1	1	10678
22	Diverses	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
264		7	3	2	1	2	182	45	1	1	10678

Le nombre des opérations de décreusage a été de ..

ON DEMANDE deux bonnes ouvrières
 brocheuses pour la broche des livres et une apprentie.
 S'adresser, rue Ferrandière, 6, au 3^{me}.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOURNAU, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

S'il est une chose que chacun redoute, c'est de paraître plus que son âge. N'est-ce pas? Pourquoi ne chercherions-nous pas, quand même ce que nous sommes plus, que nous sommes moins? Ce serait une folie de paraître vieux, si l'on peut à son gré devenir jeune. M. Anclin, 106, boulevard Sébastopol, peut, contre un mandat de 9 fr., vous envoyer sa **Sève vitale** qui rendra sans danger à vos cheveux blanchis tout leur prestige de beauté et de jeunesse. (1 fr. en plus pour recevoir franco.)

LANGUE ALLEMANDE

Correspondance commerciale apprise d'après nouvelle méthode. — Leçons à domicile. S'adresser, rue Saint-Marcel, 27, au 4^e, de 1 h. à 5 soir. 3007

Etablissement pour les Rentiers

VIE DE FAMILLE
 on prend des Pensionnaires des deux Sexes
 Rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne. 3010

DENTISTES AMÉRICAINS

32, rue de Lyon, 32 2855

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

ERRATUM

C'est par erreur que dans le numéro de mardi soir seize avril il fut dit cent soixante-douze, la date du dépôt de la société Borgnis et Cie a été indiquée pour le seize avril suivant.
 Lisez: seize avril courant. 3046

A VENDRE UNE VOITURE

en bon état, à quatre roues ayant coupé ouvert et banquettes sur le devant, intérieur et impériale, on tout de seize à dix-huit places. S'adresser, pour traiter, à monsieur Dumont, restaurant Vercy, à Lyon, rue Saint-Pierre, numéro 20 et Saint-Côme, numéro 2. 3047

M^{me} CHRÉTIEU

de la Faculté de médecine de Paris traite les maladies des femmes par une méthode toute spéciale. A la suite de longues et incessantes recherches scientifiques, elle est arrivée à traiter avec grand succès la stérilité et ses diverses affections.

M^{me} Chrétieu compte quinze années de succès qui dépassent les prévisions et assurent à son traitement une immense supériorité sur toutes les méthodes connues.

Consultations tous les jours de dix heures du matin à cinq heures du soir.
 9, rue de Bourbon, au 1^{er}, Lyon. 3029

UN COMPTABLE exercé, pouvant fournir de bonnes références et un cautionnement de 10,000 fr., désire trouver un emploi soit dans une maison de commerce, soit dans une entreprise ou industrie quelconque.
 S'adresser au bureau du Journal. 3029

CONSERVATION DE LA SANTÉ

PILULES DE FAMILLE
 remèdes pour les affections de la femme, contre les Constipations opiniâtres, Migraines, Maux de tête, de reins, Irritations d'intestins, Congestions cérébrales, etc. — Prix 3 fr. et 2 fr.
 Pharmacie Barroja, 115, c. Lafayette, Lyon.
 Dépôt général chez MM. Fayolle frères, pharm.-dr., 25

Etude de M^e ANGLÈS, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de Lyon, 28.

VENTE

aux enchères publiques, devant le tribunal civil de Lyon, en vingt-trois lots

CINQ MAISONS

Et de Jardins, Vignes, Chantiers, Entrepôts à Givors

MOULIN 2^e D'UN **MAISON** 3^e D'UNE
 Sur le Gier, à Echalas, et St-Martin-de-Cornas A Arhoras, commune de Grigny

4^e D'UN GRAND ET BEAU

DOMAINE

Et de Vignes, Prés, Terres, Maison à Chaponost

Indivis entre les héritiers OLIVET

Adjudication au SAMEDI 4 MAI 1872, à midi

Immeubles de Givors.

Premier lot. — Maison place du Marché et rue de l'Hôpital, 1. Mise à prix.....	20.000 fr.	Sixième lot. — Petit Jardin chemin du Moulin. Contenance: 155 mètres carrés environ. Mise à prix.....	30 fr.
Deuxième lot. — Maison et Chantier, rue du Canal, 7. Contenance du chantier: 3,300 mètres carrés environ. Mise à prix.....	30.000 »	Septième lot. — Maison et Jardin rue de Lyon, 14. Mise à prix.....	20.000 »
Troisième lot. — Entrepôt chemin du Moulin. Contenance: 783 mètres carrés environ. Mise à prix.....	3.000 »	Huitième lot. — Maison sur le Port, 39. Mise à prix.....	3.000 »
Quatrième lot. — Terrain, Estacades sur le bord du Gier. Contenance: 1,355 mètres carrés environ. Mise à prix.....	1.000 »	Neuvième lot. — Maison rue de Rive-de-Gier. Mise à prix.....	5.000 »
Cinquième lot. — Terrain, Estacades chemin du Moulin. Contenance: 778 mètres carrés environ. Mise à prix.....	3.000 »	Dixième lot. — Propriété de Gizard, ayant pavillon, bois d'agrément, vignes, terre, jardin. Contenance: 86 ares environ. Mise à prix.....	12.000 »

Immeubles d'Echalas et de Saint-Martin-de-Cornas.

Douzième lot. — Moulin de Saint-Lazare, sur le Gier. Mise à prix.....	400 fr.	Onzième lot. — Vigne de Gizard, avec hangar. Contenance: 9 ares 72 centiares environ. Mise à prix.....	2.500 »
---	---------	--	---------

Immeubles de Grigny.

Treizième lot. — Maison et Jardin, à Arhoras. Mise à prix.....	7.000 fr.
--	-----------

Immeubles de Chaponost.

Quatorzième lot. — Domaine du Château, à Chaponost-le-Vieux, composé de maison d'habitation, bâtiments d'exploitation, jardin potager et d'agrément, terres, prés, bois, vigne, vaste étang. Contenance: 13 hectares 43 ares environ. Mise à prix.....	80.000 fr.	Dix-septième lot. — Terre du Rollier, joignant le 146 lot. Contenance: 72 ares environ. Mise à prix.....	4.000 fr.
Quinzième lot. — Vigne et Terre de Côte-Rotie, joignant le lot précédent. Contenance: 2 hectares 20 ares environ. Mise à prix.....	4.800 »	Vingtième lot. — Pré et Terre de Ramière. Contenance: 2 hectares 43 ares environ. Mise à prix.....	3.600 »
Seizième lot. — Vignes, Terres et Prés, joignant le 146 lot. Contenance: 1 hectare 34 ares environ. Mise à prix.....	2.000 »	Vingt-et-unième lot. — Vigne de la Croix-Ramier. Contenance: 81 ares environ. Mise à prix.....	3.000 »
Dix-septième lot. — Vigne, Terre et Prés, joignant le 146 lot. Contenance: 2 hectares 40 ares environ. Mise à prix.....	10.000 »	Vingt-deuxième lot. — Vigne du Chafour. Contenance: 2 hectares 52 ares environ. Mise à prix.....	10.000 »
Dix-huitième lot. — Jardin, à Chaponost-le-Vieux, séparé du 146 lot par un chemin public. Contenance: 8 ares environ. Mise à prix.....	1.500 »	Vingt-troisième lot. — Maison et Jardin de la Croix-Charmassin. Contenance: 13 ares 44 centiares environ. Mise à prix.....	6.000 »

ANGLES, avoué.

Le Préfet de Saône-et-Loire prévient le public que, la VENDREDI 10 MAI 1872, à 2 heures après midi, en conseil de préfecture, et dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 10 mai 1829, il sera procédé à l'adjudication des travaux restant à exécuter pour la construction de maçonneries du barrage mobile éclusé de Gigny.

DESIGNATION des TRAVAUX.	MONTANT des TRAVAUX à adjudger.	SOMME à VALOIR.	DÉPENSE TOTALE.	CAUTIONNEMENT.
Construction de la partie fixe du barrage mobile éclusé de Gigny.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
	482.271 07	117.728 93	600.000 »	16.000 »
				3045

A CÉDER DE SUITE

pour cause de décès.

FONDS DE MARCHAND DE MEUBLES-TAPISSIER
 Nombreuse et ancienne clientèle. Rue Palais-Grillet, 21. — S'y adresser. 2920

A LOUER A LA SAINT-JEAN

LES LOCAUX QUI ONT SERVI A LA TEINTURERIE GUILLOT ET FOUR
 8, cours d'Herbouville, 8

Composés de divers corps de bâtiment reliés entr'eux et d'un jardin. Les LOCAUX seraient facilement appropriés pour l'exploitation d'une autre industrie.

S'adresser à M. Franchet, régisseur, rue d'Egypte, 2, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures. 2245

J. TARNAVASSI

6, rue Ferrandière, 6
 ATELIER DE BROCHAGE ET CARTONNAGE

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

32, 33, 34, 35, 35

EXIGER	GRAVÉE
CETTE	A LA
MARQUE	PLAQUE
ANCIENNE MAISON	PASCALIS
	E. INGOLD
	SUCCESSEUR

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. — Leçons de diction pour le chant en langue italienne. — S'adresser au bureau du journal.

MALADIES de l'ESTOMAC et des INTESTINS
 sont toujours guéries par la